



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction des Collectivités et de la Citoyenneté  
Bureau de la Réglementation générale et des élections**

**Arrêté préfectoral DCC/BRGE  
fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants  
ainsi que l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral  
pour le premier tour des élections départementales le 20 juin 2021**

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** le Code électoral ;

**VU** le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

**VU** la circulaire INTA2110729C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant les lieux, dates et horaires de dépôt des candidatures pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

**VU** les candidatures enregistrées à la préfecture de la Charente-Maritime ;

**VU** les résultats du tirage au sort auquel il a été procédé le mercredi 5 mai 2021 à la préfecture de la Charente-Maritime ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

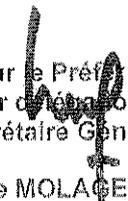
**ARRÊTE**

**Article 1er :** La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants en vue du 1<sup>er</sup> tour des élections départementales du 20 juin 2021 est établie conformément à l'annexe jointe au présent arrêté, selon l'ordre défini par voie de tirage au sort.

Les résultats du tirage au sort déterminent l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, les sous-préfets d'arrondissement et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **06 MAI 2021**  
Le Préfet

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Pierre MOLAÏER

# LIVRE EXPURGÉ DES CANDIDATS ET SUPPLÉANTS

Elections Départementales 1er tour du 20 Juin 2021

17 Charente-Maritime

21 Saintonge Estuaire

- 1 Mme CHAIGNEAULT Patricia et M. LOTH Stéphane
- 1 Mme CHAIGNEAULT Patricia  
Mme BERTRAND Aurore Denise
- 2 M. LOTH Stéphane  
M. DEMATHIEU Ludovic Stéphane Sébastien
- 2 Mme DE ROFFIGNAC Françoise et M. GIRARD Loïc
- 1 Mme DE ROFFIGNAC Françoise  
Mme VALERI-PICOLET Stéphanie
- 2 M. GIRARD Loïc  
M. LYS Sébastien
- 3 M. CHOMEL Willy et Mme LEBEAU Sandrine
- 1 M. CHOMEL Willy  
M. FESSIER Alphonse
- 2 Mme LEBEAU Sandrine  
Mme PEQUEGNOT Julienne